



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,  
Par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/03/2016

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : Mmes BALLON et LABAYE

Nbr de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 09/02/2016

Affichée le : 09/03/2016

**Président de séance :** Alain CLAEYS, Maire

**Présents :**

Mme VALLOIS-ROUET, M. CHALARD, Mme RIMBAULT-RAITIERE, M. CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMPTÉ, Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

M. AIME, Mme BALLON, MM. BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES, FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI, Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, M. RICCO, Mme RIMBAULT-HERIGAULT, M. STUPAR, Mme TOMASINI, Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN, Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

M. CORONAS, Mmes APERCE, PROST, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
M. COMPTÉ à compter de la délibération n° 9	M. BLANCHARD
Mme PERSICO à compter de la délibération n°7	Mme GUERINEAU
M. CORONAS	M. LUCAUD
Mme APERCE	Mme FRANCHET-JUBERT
Mme PROST	Mme DAIGRE

**Observations :** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2015  
Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leur avenants

N°: 11

Date réception Préfecture :  
10/03/2016

Conseil du 07/03/2016	Identifiant : 2016-0042	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS <b>Poitiers</b> DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT URBAIN - CONSTRUCTION DIRECTION CONSTRUCTION	<b>Titre :</b> Programme opération 1550 - Autorisation de Programme Ecole - Réhabilitation Groupe scolaire Alphonse Daudet - Demande de subvention  <b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 08/02/2016 La commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville du 10/02/2016 La commission des Finances du 29/02/2016	
	<b>Rapportée par :</b> Laurent LUCAUD	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissements, la Ville de Poitiers a décidé d'attribuer des moyens importants à l'entretien et la réhabilitation des groupes scolaires. Le comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de ce programme a décidé, au vu du diagnostic opéré sur l'ensemble des groupes scolaires, la réalisation d'une opération pluriannuelle de réhabilitation du Groupe scolaire Alphonse Daudet sis 10 Rue Alphonse Daudet à Poitiers.

Il s'agit de réhabiliter les locaux qui ont été construits en 1971. La première tranche de l'intervention portera sur la réfection des couvertures, l'isolation des bâtiments et le remplacement des menuiseries. En continuité, l'aménagement intérieur et l'occupation des locaux seront revus pour optimiser leur usage et les adapter aux effectifs actuels. Enfin, les extérieurs et l'interaction du groupe scolaire avec le quartier seront améliorés.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont :

- l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens
- l'optimisation du confort thermique et sanitaire
- l'amélioration de la fonctionnalité
- la maîtrise des fluides et des énergies
- l'optimisation de l'usage des locaux

Le montant total de l'opération, toutes dépenses confondues, est estimé à 2 250 000 € HT soit 2 700 000 € TTC pour un délai de réalisation de 3 ans en site occupé tenant compte d'un fonctionnement continu de l'enseignement et de la logistique.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) de solliciter le Conseil Régional au titre de l'appel à projet « Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants » sur des financements FEDER possibles de 45 % du montant HT des dépenses réalisées sur la part des travaux concernant les économies d'énergie et le traitement de l'air (objectif spécifique 4.c.1 afin d'accroître les performances énergétiques des bâtiments publics) ; une bonification de 5 % pouvant être octroyée pour les projets intégrant des énergies renouvelables

- 2) de rechercher tout autre dispositif de financement et solliciter tout organisme susceptible de financer cette opération
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document administratif en rapport avec la réalisation de l'opération, notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires.
- 4) d'encaisser les recettes correspondantes au programme opération 1550, articles 1322 et 1327 du Budget général de la Ville de Poitiers.

Les dépenses ainsi que tous les frais annexes liés à cette opération seront imputés sur les crédits figurant au budget principal, au programme opération 1550, sous-fonction 213, article 2313.

**AFFICHEE LE :** 09/03/2016

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

**Abstention :**

**Nombre :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :

